

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2025

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	14
Quorum	10
Voteants	17

Le dix-neuf décembre deux mil vingt-cinq à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quinze décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Christine GARCIN-GOURILLON, Bernadette SAMUEL à partir du point 4, Murielle GARZINO, LAFFITTE Patrick, REYNOLD Henri, Alexandre WAJS, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN, Laurent JUGLARET, Dominique STEKELOROM, Sébastien THOMAS à compter du point 2

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Emilie GERMAIN à Marc FUSAT, Thierry FABRE à Murielle GARZINO.

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Sébastien THOMAS jusqu'au point 1 inclus, Bernadette SAMUEL jusqu'au point 3 inclus

Secrétaire de séance : Patrick LAFFITTE

N° 2025/12/19/05 - Requalification du parc Benjamin PRIAULET- Attribution du marché allotissement de travaux et autorisation de signature.

Rapporteur : Jean-Christophe CARRÉ

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° L2113-10, L2113-11 et R2113-2 relatifs aux marchés à procédure adaptée avec faculté de négociation des offres ;

Vu la délibération n°2025/05/27/11 en date du 27 mai 2025 portant validation de l'Avant-projet présenté par le Cabinet GESTIN ARCHITECTURE / BET YVARS / Sarah ASSAEL en qualité de cotitulaires du marché de Maîtrise d'œuvre pour le projet de requalification du parc Benjamin PRIAULET ;

Vu l'avis d'appel à concurrence mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation MODULA PROVENCE MARCHES PUBLICS et paru sur le journal d'annonces légales LA PROVENCE (édition Bouches-du-Rhône) du 03/11 jusqu'au 01/12/2025 en vue d'attribuer le marché de travaux précité ;

Vu le rapport d'analyse des offres proposé par le Maître d'œuvre ;

Considérant les offres reçues à l'issue de cette consultation, à savoir :

- Pour le lot n°1 « VOIRIE - RESEAUX DIVERS » : 3 offres régulières déposées s'élevant respectivement à 179 757 € HT pour la société BRAJA VESIGNE, 202 820.44 € HT pour MIDI TRAVAUX PUBLICS et à 144 835.25 € HT pour EIFFAGE ROUTE GRAND SUD.
- Pour le lot n°2 « MOBILIER » : 1 seule offre déposée par la société PLEINBOIS à 93 984 € HT
- Pour le lot n°3 « BOIS / BARDAGE » 2 offres déposées s'élevant respectivement à 7 022 € HT (et avec option à 45 237.50 € HT) par la société AVENIR BOIS CONSTRUCTION et à 9 760 € HT (et avec options à 39 440 € HT) par la société JARDINS DE PROVENCE MEDITERRANEE ;
- Pour le lot n°4 « ESPACES VERTS », 8 offres déposées s'élevant respectivement à 47 740.90 € HT pour la SAS CALVIERE, 54 334.42 € HT pour la société DAUDET PAYSAGES, 65 525.50 € HT pour la société GRC PAYSAGES, 63 412.30 € HT pour GREEN PROVENCE JARDIN, 85 082.50 pour la société JARDINS DE PROVENCE MEDITERRANEE, 49 974.70 pour la SASU ID VERDE, 47 301.40 € HT pour la société SOLEV et à 91 207.40 € HT pour la société SRV BAS MONTEL.

Considérant les compléments d'information demandées à chacun des candidats comme le permet la forme négociée de la procédure adaptée, pour le lot n°4 à la demande du Maître d'œuvre (sans incidence sur le montant des offres).

Considérant le classement définitif des offres par le Maître d'œuvre dans son rapport d'analyse des offres concluant à reconnaître économiquement avantageuses pour la Commune les offres suivantes :

- Pour le lot n°1 « VOIRIE - RESEAUX DIVERS » : c'est l'offre remise par EIFFAGE s'élevant à 144 835.25 € HT ;
- Pour le lot n°2 « MOBILIER » : c'est l'offre remise par la société PLEINBOIS s'élevant à 93 984 € HT (option comprise) ;
- Pour le lot n°3 « BOIS / BARDAGE » c'est l'offre remise par la société JARDINS DE PROVENCE MEDITERRANEE s'élevant à 39 440 € HT (options comprises) ;

- Enfin, pour le lot n°4 « ESPACES VERTS », c'est l'offre remise par la JARDINS DE PROVENCE MEDITERRANEE pour un montant définitif global et forfaitaire s'élevant à 85 082,50 € HT

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (Deux abstentions Mesdames CALLET et BABIN)

ATTRIBUE le marché allotie de travaux de requalification du Parc Benjamin PRIAULET comme suit :

- Le lot n°1 « VOIRIE - RESEAUX DIVERS » est attribué à la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD pour un montant définitif global et forfaitaire s'élevant à 144 835,25 € HT
- Le lot n°2 « MOBILIER » est attribué à société PLEINBOIS pour un montant définitif global et forfaitaire s'élevant à 93 984 € HT
- Le lot n°3 « BOIS / BARDAGE » est attribué à la société JARDINS DE PROVENCE MEDITERRANEE pour un montant définitif global et forfaitaire s'élevant à 39 440 € HT
- Le lot n°4 « ESPACES VERTS », est attribué à société JARDINS DE PROVENCE MEDITERRANEE pour un montant définitif global et forfaitaire s'élevant à 85 082,50 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant et charge ce dernier de le notifier à l'attributaire.

DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
sous-préfecture d'Arles le : 22/12/2025

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en

Publication sur le site de la mairie le : 22/12/2025

Secrétaire de séance,
Patrick LAFFITTE



Pour le Maire absent
Marc FUSAT 1^{er} Adjoint

